

**Mr DAVID Vincent**  
Métairie de la Tonnelles  
17350 Port d'Envaux

**Monsieur le Directeur**  
**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**  
89 avenue des Cordeliers  
17018 LA ROCHELLE CEDEX 01

PORT D'ENVAUX LE 12 AVRIL 2012

**Objet : Paiement MAE**  
**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Monsieur le Directeur,

Le 10 mai 2010 (**Pièce n°1**), j'ai signé une MAE T dont il a été accusé réception le 17 mai 2010 (**Pièce n°2**).

Par cette contractualisation, vous vous êtes engagés à me verser, une aide annuelle d'un montant de 21.003,42 € avant le 31 décembre de chaque année en cours de contrat et pour une période de 5 ans.

Cette aide m'est versée en deux fois avec un premier versement d'une somme de 15.752,58 € et un second versement de 5.250,84 €.

Or, pour la campagne 2010, j'ai reçu le premier versement de 15 752, 58 € le 14 juin 2011 (**Pièce n°3**) et le second versement de 5.250,84 € le 1<sup>er</sup> juillet 2011 (**Pièce n°4**) soit **avec plus de 6 mois de retard**. Un dernier versement de 96€ m'a été fait le 2 mars 2012 (**Pièce n°5**).

De même pour la campagne 2011, je n'ai reçu un second versement de 5.346,79 € que le 2 mars 2012 (**Pièce n°6**) soit **avec plus de 2 mois de retard**.

**Ces manquements répétés ont énormément impacté ma trésorerie, entraînant une cascade de préjudices.**

La présente a pour objet de vous mettre en demeure préalable à la saisine du Tribunal Administratif, de me régler, dans les 15 jours à compter de la réception de cette lettre, les indemnités de retard que vous me devez, aux taux légal en vigueur, puisque la circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3059 du 7 juin 2010 précise bien que les engagements doivent être effectués au plus tard le 31 décembre de l'année du dépôt de la demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Vincent DAVID